N. 9 — Session 2002-2003

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

# Séance plénière
# du vendredi 10 janvier 2003

SOMMAIRE


Pages

PROJET D'ORDONNANCE

— Dépôt 150

PROPOSITION DE RESOLUTION

— Prise en considération 150

QUESTION D'ACTUALITE

— De M. Paul Galand à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « la vague de froid et les problèmes d'accueil des personnes sans-abri » 150


Zitting 2002-2003

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

# Plenaire vergadering
# van vrijdag 10 januari 2003

INHOUDSOPGAVE


Blz.

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

— Indiening 150

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

— Inoverwegingneming 150

DRINGENDE VRAAG

— Van de heer Paul Galand aan de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « de koude en de problemen omtrent de opvang van de daklozen » 150

# PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN,** PRESIDENTE

# VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 11 h 55.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 11.55 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 10 janvier 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 10 januari 2003 geopend.

## PROJET D'ORDONNANCE

*Dépôt*

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE

*Indiening*

**Mme la Présidente.** — En date du 24 décembre 2002, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a déposé le projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération du 19 juin 2001 sur la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, conclu entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune (n° B-95/1 – 2002/2003).

— Renvoi aux commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales.

Op 24 december 2002 werd het ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 19 juni 2001 inzake medisch verantwoorde sportbeoefening, gesloten tussen de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, ingediend door het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. B-95/1 – 2002/2003).

— Verzonden naar de verenigde commissies voor de Gezondheid en Sociale Zaken.

## PROPOSITION D'ORDONNANCE

*Prise en considération*

## VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

*Inoverwegingneming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Jean-Luc Vanraes) relative aux résidences-services et aux complexes résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale régis par le régime de la copropriété forcée et qui proposent des services, à l'exclusion du logement (n° B-97/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? *(Non.)*

— Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Jean-Luc Vanraes) betreffende de serviceresidenties en woningcomplexen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, die beheerst worden door het regime van de gedwongen medeeigendom en waar diensten, met uitzondering van huisvesting, worden aangeboden (nr. B-97/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? *(Nee.)*

— Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

## QUESTION D'ACTUALITE

## DRINGENDE VRAAG

### QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT « LA VAGUE DE FROID ET LES PROBLEMES D'ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI »

### DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE DE KOUDE EN DE PROBLEMEN OMTRENT DE OPVANG VAN DE DAKLOZEN

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Paul Galand pour poser la question.

**M. Paul Galand.** — Madame la Présidente, Monsieur le Président du Collège réuni, vous savez que, parmi mes préoccupations politiques constantes, figurent la situation des personnes sans domicile fixe et la lutte contre la pauvreté. Ce n'est donc pas une question

opportuniste que je vous pose, inspirée par la vague de grand froid actuelle. Nous savons tous qu'en pareilles circonstances météorologiques, ce sont les sans abri, la face visible de l'iceberg de la pauvreté, qui font la une de l'actualité.

La presse n'a pas manqué de relever que malgré les études de M. Réa et les discussions que nous avons régulièrement concernant le rapport sur l'état de la pauvreté, il s'est une fois de plus avéré qu'il n'y avait pas suffisamment de places dans les structures d'accueil en Région bruxelloise. Hier, nous avons appris que l'armée a apporté sa contribution. Mais il est évident que ce n'est pas une solution durable au problème

Je vous interroge donc sur l'explication de ces insuffisances. Une vague de grand froid ne doit pas être une surprise sous nos latitudes. Chaque hiver, nous devons nous y attendre. Qu'est-ce qui explique que nos structures d'accueil soient débordées, et ce malgré la concertation « sans abri », que j'appuie à 100 pour cent ?

Dans combien de cas les structures d'accueil n'ont-elles pas pu répondre à la demande ? Quelles ont été les mesures que le Collège n'a sans doute pas manqué de prendre dans l'urgence pour pallier ces carences ? Enfin, le Collège s'est-il assuré qu'il y avait suffisamment de chauffoirs publics ouverts ? Ces lieux sont-ils accessibles durant la journée ? Ce n'est en effet pas que la nuit qu'il fait froid. L'information sur ces lieux est-elle correctement et largement diffusée auprès des personnes concernées ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, président du Collège réuni.

**M. Eric Tomas,** président du Collège réuni. — Madame la Présidente, ce sujet constitue en effet une préoccupation permanente de M. Galand. Je puis l'assurer que c'est également le cas pour le Collège, ce qui n'est pas vrai pour une partie de la presse qui ne se préoccupe du phénomène qu'en période de grand froid.

Le rapport dont vous avez fait état préconise de mettre fin au dispositif hivernal. Malgré cela, mon collègue Vanhengel et moi-même avons, bien avant l'hiver, décidé de prévoir des places d'accueil pour les sans abri, pendant la période hivernale. Dans un premier temps, nous avions pensé rouvrir la station de métro Yser, mais les acteurs présents au sein du Comité de concertation « sans abri » auquel vous avez fait référence ont préféré avoir recours à une autre solution. C'est ainsi qu'une maison voisine de l'asile de nuit « Pierre d'angle », rue de Terre-Neuve, a été mise à disposition par la Régie foncière pour y organiser un accueil temporaire.

L'ASBL « Pierre d'Angle » a été chargée de coordonner l'action, notamment avec le CASU et le Centre d'accueil d'urgence « Ariane ».

A ma grande stupéfaction et à ma grande consternation — je le souligne parce que je trouve qu'il s'agit d'une réaction consternante — un comité de quartier « Querelle » s'oppose radicalement à l'ouverture de ces lits supplémentaires, fussent-ils temporaires. Je trouve que cette réaction est véritablement consternante et scandaleuse, à savoir que des personnes préfèrent que les sans-abri le restent plutôt que de trouver une solution, même à titre temporaire, dans leur quartier. Nous les avons donc rencontrées, nous avons essayé de les persuader mais, au stade actuel, il subsiste des difficultés.

Dans l'intervalle, nous avons autorisé les ASBL « CASU » et « Pierre d'Angle » à augmenter leur capacité d'accueil afin de pouvoir héberger davantage de personnes souffrant du froid. Le nombre de places non ouvertes à Yser et à la rue de Terre-Neuve est donc ainsi compensé.

Nous avons également assoupli le système des bons d'hôtel pour répondre au problème de places disponibles pendant l'hiver. Je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de réelle pénurie de places en maison d'accueil. De nombreux sans-abri refusent de s'y rendre parce qu'ils n'acceptent pas les contraintes liées à un hébergement avec des structures d'accompagnement qu'ils ne souhaitent pas. C'est évidemment en hiver que la question devient problématique.

Nous avons dégagé un budget mis à la disposition des trois institutions — « CASU », « Ariane » et « Pierre d'Angle » — pour octroyer des bons d'hôtel lorsque les institutions affichent complet. Des accords sont pris avec certains hôtels pour que l'on puisse y envoyer des personnes. Nous avons assoupli la mesure en permettant à des personnes seules de bénéficier de ce système et en étendant la durée au-delà de trois jours.

Si le Collège doit prendre des mesures pour l'hiver, c'est dû au fait également que les négociations entamées pour la conclusion d'un protocole d'accord de coopération entre la Cocom, la Cocof et la VGC sont bloquées du fait de la VGC. Par conséquent, nous nous trouvons devant une situation qui va nous obliger à conclure un accord limité à la Cocof et à la Cocom. Dans la foulée, le Centre de références sera mis sur pied; il permettra de fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec un numéro vert. Ses missions essentielles : l'orientation et l'information. Il sera chargé de récolter toutes les informations nécessaires sur l'ensemble du secteur et d'orienter les personnes en demande d'aide. Pour un fonctionnement optimal de cet outil, il aurait fallu avoir l'accord des trois commissions communautaires. Or, pour le moment, nous n'en avons que deux, ce que je ne peux que regretter.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Paul Galand.

**M. Paul Galand.** — Monsieur Chabert, M. Tomas nous dit que le Collège réuni fait des efforts pour essayer d'aboutir à une cohérence bruxelloise entre les différents pouvoirs bruxellois.

J'en appelle à mes collègues néerlandophones du Parlement bruxellois et de la Cocom. C'est le modèle bruxellois qui est en cause vis-à-vis de nos concitoyens les plus défavorisés.

Permettez-moi d'être choqué si cela ne fonctionnait pas.

Le rapport « Pauvreté » est un combat que nous avons mené ensemble et le fait de ne pas aboutir en faveur des plus malheureux et de ceux qui sont dans la plus grande détresse, Chers Collègues néerlandophones du Parlement bruxellois, me choquerait extrêmement.

**M. Jos Chabert,** membre du Collège réuni compétent pour la Politique de Santé. — Ce n'est pas possible, ce n'est pas le cas !

**M. Paul Galand.** — Vous vous arrangerez entre vous mais j'attends, pour une prochaine réunion, tous les compléments d'information et tous les apaisements. Je ne manquerai pas d'y revenir.

Vous savez, Monsieur Chabert, que vous et moi comme d'autres — M. Gatz par exemple — avons toujours défendu ce modèle bruxellois. Il serait dramatique que dans les faits, l'on n'aboutisse pas. J'espère que vous pourrez me rassurer la prochaine fois puisque vous êtes co-responsable de la politique du Collège réuni.

Monsieur Gatz, je souhaite que vous transmettiez cette préoccupation à votre collègue Guy Vanhengel et que nous aboutissions rapidement.

La VGC n'a pas encore signé le protocole sur cette problématique avec le Collège réuni et le Collège de la Cocof pour aboutir à un numéro unique, à quelque chose de correctement coordonné. Je pense donc que cette vision que vous et votre collègue M. Tomas avez, au niveau du Collège réuni, est la bonne. Nos collègues néerlandophones de la Commission communautaire commune vous soutiennent. L'opposition démocratique vous soutient également. Je ne comprendrais donc pas que nos collègues néerlandophones assument pleinement ici — et je m'en réjouis — ce modèle bruxellois et ne l'assument pas à la VGC.

**M. Jos Chabert,** membre du Collège réuni compétent pour la Politique de Santé. — Je vais examiner la question.

**M. Paul Galand.** — Je n'en attendais pas moins de vous. Mais soyons rapides.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, ik zal over die zaak volgende week een dringende vraag stellen in de VGC. Als blijkt dat niet juist is wat hier wordt gezegd, zal ik zorgen dat er een rechtzetting komt.

**M. Paul Galand.** — Je soutiens aussi le Collège dans sa politique d'appui aux structures compétentes en place, dans sa volonté de leur donner plus de moyens et d'éviter de tomber dans le travers de créer quelque chose en plus ou à côté avec des gens inexpérimentés. Il vaut mieux renforcer ceux qui ont de l'expérience.

Les bons d'hôtel répondent à l'une des suggestions figurant dans l'étude de M. Réa.

En ce qui concerne la détresse des personnes sans abri, il est un peu facile de dire que celles-ci refusent les contraintes. Cela demande une compréhension plus fine. Il faut, en effet, essayer de se mettre dans la peau de ces personnes qui se sont retrouvées dans la rue. On connaît la dimension psychologique de leur détresse ; une perte de l'estime de soi. Il faudrait donc que les structures de santé mentale — qui sont par ailleurs subsidiées, ce que nous soutenons — s'investissent plus avec les acteurs du social pour que ce qui apparaît comme des contraintes soit considéré comme un accompagnement, une règle pour que l'accueil puisse fonctionner.

Il y a là un travail à approfondir.

**Mme la Présidente.** — Ce que M. Vanraes vient de dire est déjà une piste positive.

Il est malheureux qu'un comité de quartier ait réagi de cette façon. Lors d'une interview à Matin Première, le directeur de Pierre d'Angle a qualifié cette attitude d'égoïste et mesquine.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

*— La séance plénière est levée à 12 h 10.*

*De plenaire vergadering wordt om 12.10 uur gesloten.*

0503/2058
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00